

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires lié aux contrats à long terme s'élève à M€ 21, soit plus de 54 % du chiffre d'affaires de votre société.</p> <p>Comme indiqué dans la note « CA à l'avancement » du paragraphe 4.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires de l'annexe aux comptes annuels, le résultat de ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, qui consiste, pour un contrat donné, à estimer le résultat à terminaison et à le comptabiliser progressivement à mesure de l'avancement des coûts.</p> <p>La reconnaissance du résultat repose donc sur l'estimation des données à terminaison de chaque contrat. Celles-ci sont revues à chaque clôture par la direction afin de traduire la meilleure estimation des avantages et des obligations futurs attendus pour ces contrats. Lorsque la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour déterminer les résultats à terminaison, nous avons considéré la reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne, relatives à la comptabilisation des contrats, qui ont été mises en œuvre par votre société, et en particulier les procédures portant sur le contrôle budgétaire et l'engagement des dépenses.</p> <p>Nos travaux ont consisté à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de prendre connaissance des jugements qu'ils ont exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;▶ la comparaison des réalisations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations ;▶ le rapprochement entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge sur l'exercice ;▶ la vérification de l'exactitude arithmétique du taux d'avancement, du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes ;▶ le test, par sondages, des coûts encourus. <p>Sur une sélection de contrats établie sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nos travaux ont également inclus :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ le rapprochement des produits à terminaison estimés avec les pièces contractuelles (telles que par exemple bons de commandes, contrats et avenants) ;

- ▶ l'analyse des documents servant au suivi et à la gestion des projets, réalisés par les chargés d'affaires et les contrôleurs de gestion afin d'apprécier l'estimation des charges à terminaison.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation, détenus par votre société, et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement à M€ 27,6 et M€ 108,3 en valeur nette, et représentent des postes significatifs de l'actif du bilan, soit près de 54 %.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur valeur d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture, qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable, tel qu'indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. La valeur recouvrable tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, ainsi que de leur rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.</p> <p>L'estimation de la valeur d'inventaire requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction qui utilise des éléments prévisionnels pour définir les perspectives de rentabilité. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction en lien avec la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons examiné la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités concernées ; ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons apprécié les analyses établies par la direction, relatives aux perspectives de rentabilité et au caractère stratégique de ces entités. <p>En particulier, nous avons apprécié la cohérence des prévisions de chiffre d'affaires et de taux d'EBITDA avec les performances historiques de la société concernée et le contexte économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons analysé les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Nous les avons notamment recalculés à partir des données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec les taux retenus par la direction.</p> <p>En cas de valeur recouvrable inférieure à la valeur d'acquisition des titres de participation, nous avons contrôlé la comptabilisation d'une dépréciation d'actif et, le cas échéant, d'une provision pour risques relative à ces titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.</p>

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général..

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet BM&A était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année (dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue Cédric Garcia



I. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	13 572 519	6 759 727	6 812 791	5 372 613
Frais de développement	938 063	354 282	583 782	203 030
Concessions, brevets et droits similaires	1 673 054	912 480	760 573	982 335
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	316 316		316 316	635 998
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	16 499 952	8 026 489	8 473 462	7 193 976
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	178 448	51 893	126 555	55 198
Installations techniques, mat. et outillage industriels	13 196 533	5 016 189	8 180 344	5 450 533
Autres immobilisations corporelles	1 089 124	682 439	406 685	335 242
Immobilisations en cours	91 718		91 718	3 589 453
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	14 555 823	5 750 520	8 805 303	9 430 426
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	27 638 935		27 638 935	26 227 935
Créances rattachées à des participations (2)	108 279 608		108 279 608	72 788 629
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 464 227	225 394	1 238 833	1 200 142
Total immobilisations financières	137 382 770	225 394	137 157 376	100 216 707
ACTIF IMMOBILISE	168 438 545	14 002 404	154 436 142	116 841 109
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	11 465 232	197 624	11 267 608	6 722 367
En cours de production de biens	551 465		551 465	4 554 546
En cours de production de services	603 696		603 696	170 347
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	114 523		114 523	132 174
Total des stocks	12 734 916	197 624	12 537 292	11 579 435
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 038 488		11 038 488	
Clients et comptes rattachés	23 494 190	100 000	23 394 190	15 880 616
Autres créances	2 461 143		2 461 143	8 920 344
Capital souscrit et appelé, non versé	54 000		54 000	
Total des créances	37 047 821	100 000	36 947 821	24 800 961
Valeurs mobilières dont actions propres :	12 999 997		12 999 997	11 000 000
Disponibilités	32 530 976		32 530 976	9 111 393
Charges constatées d'avance	595 054		595 054	299 118
ACTIF CIRCULANT	95 908 764	297 624	95 611 140	56 790 906
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 966 672		1 966 672	40 000
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	835 679		835 679	860 782
TOTAL ACTIF	267 149 660	14 300 028	252 849 632	174 532 797

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an 108 279 608

(3) dont part à plus d'un an

II. Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel Dont versé :	247 883	205 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	204 487 567	158 250 448
Écarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	10 992	10 992
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		(4 425 804)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(7 293 351)	(2 875 614)
Subventions d'investissement	619 343	710 082
Provisions réglementées	268 655	23 760
CAPITAUX PROPRES	198 341 091	151 899 119
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	136 500	136 500
AUTRES FONDS PROPRES	136 500	136 500
Provisions pour risques	1 022 394	920 497
Provisions pour charges	300 000	225 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 322 394	1 145 497
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 779 310	7 168 927
Emprunts et dettes financières divers	1 165 393	1 176 211
Total dettes financières	26 944 702	8 345 138
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 794 940	2 015 302
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 128 971	8 232 952
Dettes fiscales et sociales	2 801 833	2 693 104
Total dettes d'exploitation	23 725 745	12 941 358
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68	68
Autres dettes	408 973	30 892
Total dettes diverses	409 041	30 960
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	28 028	
TOTAL DES DETTES	51 107 515	21 317 456
Écarts de conversion passif	1 942 132	34 226
TOTAL PASSIF	252 849 632	174 532 797

III. Compte de résultat

	France	Export	31/12/2024	31/12/2023
Vente de marchandises		686 249	686 249	1 948 207
Production vendue de biens	7 161 672	13 970 240	21 131 912	15 734 514
Production vendue de services	10 869 194	5 866 211	16 735 405	11 769 418
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	18 030 866	20 522 700	38 553 566	29 452 139
Production stockée			(173 129)	283 555
Production immobilisée			425 208	932 039
Subventions d'exploitation			196 873	1 478 137
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				35 288
Autres produits (5)			360 994	376 900
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			39 363 511	32 558 059
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			17 651	674 240
Variation de stock (marchandises)			3 819 143	4 825 615
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			(1 330 186)	(4 452 403)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			32 762 218	24 713 418
Autres achats et charges externes (2)			93 624	194 278
Impôts, taxes et assimilés			8 982 056	6 585 923
Salaires et traitements			4 256 514	3 018 426
Charges sociales			4 658 281	3 195 205
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			495 168	423 397
Autres charges d'exploitation (4)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)			53 754 468	39 178 099
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 390 957)	(6 620 040)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			147 000	539 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			6 927 785	3 498 925
Reprises sur provisions et transferts de charges			860 832	316 231
Différences positives de change			285 461	153 030
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			8 221 078	4 507 186
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 442 157	873 082
Intérêts et charges assimilés			155 934	195 084
Différences négatives de change			114 052	225 039
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			1 712 143	1 293 205
RÉSULTAT FINANCIER			6 508 934	3 213 981
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(7 882 023)	(3 406 058)
Total des produits exceptionnels			5 027	75 309
Total des charges exceptionnelles			228 630	150 041
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(223 603)	(74 732)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			(812 275)	(605 176)
TOTAL DES PRODUITS			47 589 616	37 140 554
TOTAL DES CHARGES			54 882 966	40 016 168
BÉNÉFICE ou PERTE			(7 293 351)	(2 875 614)

(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs 5 347

(2) Dont crédit-bail mobilier 4 898

(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 10 687

(4) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) 1 923

(5) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

321 898

I. Règles et méthodes comptables

1. Désignation de la société : Waga Energy SA

Fondée en 2015, Waga Energy SA (« la Société ») produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le biogaz des sites de stockage des déchets grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®.

Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Au 31 décembre 2024, le Groupe Waga Energy exploite 30 unités de production de biométhane en France, en Espagne, aux États-Unis et au Canada, représentant une capacité installée de 1,4 TWh/an. Par ailleurs, à cette date, 18 unités sont en construction en France, en Italie, au Canada et aux États-Unis.

Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris (EPA : WAGA). www.waga-energy.com

L'exercice 2024 a une durée de 12 mois, soit du 01/01/2024 au 31/12/2024. Les états financiers de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31/12/2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14/04/2025.

Les comptes de la Société sont intégrés dans les comptes consolidés en normes IFRS produits par la Société en tant que mère consolidante. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site de Waga Energy SA : <https://waga-energy.com/investisseurs/>.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Développement des activités et des effectifs

La Société a poursuivi ses recrutements en 2024 pour accompagner le développement de ses activités en France et à l'international. Ainsi, au 31 décembre 2024, les effectifs de la Société Waga Energy SA atteignent 174 contre 146 à fin 2023.

2.2. Création de filiales

Au cours de l'exercice 2024, la Société a créé 2 nouvelles filiales détenues à 100% : Waga Assets 3 et Waga Clean Energy Supply.

2.3. Augmentation de capital

La Société a procédé à plusieurs augmentations de capital au cours de l'exercice 2024 :

- Le 15 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE depuis le 1er janvier 2024, qui a été porté à 205 637,50 euros, correspondant à 20 563 750 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.
- Le 20 mars 2024, la Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant brut total de 52 millions d'euros par l'émission de 3 939 394 nouvelles actions au prix de 13,20 euros par action nouvelle. Les frais d'augmentation de capital, comptabilisés en frais d'établissement à l'actif, s'élèvent à 3 944 milliers d'euros, soit une augmentation de capital de 48 millions d'euros nets des frais d'augmentation de capital.
- Cette opération, qui s'inscrit dans le contexte d'une accélération significative de sa croissance, notamment en Amérique du Nord, doit permettre au Groupe de financer la quote-part en fonds propres des investissements de nouveaux projets ainsi que la préfabrication et la fabrication d'unités WAGABOX®. À la suite de cette opération, le capital social de la Société s'est élevé à 245 031,44 euros, correspondant à 24 503 144 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.
- Le 27 juin 2024, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE au cours du deuxième trimestre 2024, qui a été porté à 247 322,44 euros, correspondant à 24 732 244 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.
- Le 10 février 2025, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE au cours du second semestre 2024, qui a été porté à 247 883,43 euros, correspondant à 24 788 343 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune, avec une date d'effet au 31 décembre 2024.

2.4. Financement

En date du 5 juillet 2024, Waga Energy a signé un crédit corporate syndiqué inaugural de 100 millions d'euros, auprès d'un consortium constitué de 5 groupes bancaires. Ce crédit syndiqué, d'une maturité de 3 ans extensible à 5 ans, permettra d'accélérer le développement international de Waga Energy, notamment aux États-Unis, et de renforcer la structure financière du Groupe. Ce crédit labellisé comme « prêt vert » servira à financer des projets qui contribuent de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique, conformément à la taxonomie verte européenne, en ligne avec les enjeux de décarbonation. Au 31 décembre 2024, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 20 millions d'euros.

2.5. Subvention

La Société n'a reçu aucune subvention significative au cours de l'exercice écoulé.

2.6. BSPCE / Options de souscription d'actions

La Société a attribué deux nouveaux plans de BSPCE / options de souscription d'actions en 2024 :

- En date du 26 avril 2024, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 70 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2024.1 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 70.000 actions nouvelles de la société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 16,22 €, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2023.

- En date du 27 septembre 2024, le conseil d'administration de la Société a décidé l'émission et l'attribution de 460 800 BSPCE (« BSPCE 2024.2 ») à titre gratuit au profit de salariés de la Société, ouvrant droit à la souscription de 460 800 actions nouvelles de la société de 0,01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 139 200 options (« Options 2024.1 ») à titre gratuit au profit de salariés de la Société, ouvrant droit à la souscription de 139 200 actions nouvelles de la société de 0,01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024.

3. Événements postérieurs à la clôture

3.1. Filiales

Dans le cadre de son déploiement international, Waga Energy a créé le 4 février 2025 une filiale au Brésil, dont le siège social est basé à São Paulo. Il s'agit d'un marché à fort potentiel puisque le Brésil compte environ 3 850 sites de stockage de déchets, dont certains sont équipés de systèmes de captage du biogaz généré naturellement par la dégradation des matières organiques. Des réglementations récentes incitent aussi les exploitants à réduire sur ces sites les émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

En février 2025, la Société a acquis la participation de 51% du capital de sa filiale Sofiwaga Infra détenue par Meridiam. A l'issue de cette opération, la Société détient ainsi 100% du capital de la société Sofiwaga Infra, propriétaire de 3 unités WAGABOX®.

3.2. Augmentation de capital

Le 1er avril 2025, le Président Directeur Général de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE au cours du premier trimestre 2025, qui a été porté à 247 977,06 euros, correspondant à 24 797 706 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 tels qu'il est applicable obligatoirement pour les clôtures au 31 décembre 2024.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

4.2. Changement de règles et méthodes comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Société a opté pour le mode d'amortissement dégressif pour ses actifs WAGABOX® et certains de leurs composants (cf note « Immobilisations corporelles » pour plus de détails).

4.3. Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2024 à hauteur de 45,5 millions d'euros incluant l'opération d'augmentation de capital réalisée le 20 mars 2024 pour un montant brut de 52 millions d'euros ;
- De la dette corporative de 100 millions d'euros signée en juillet 2024, sur laquelle il reste des tirages disponibles à hauteur de 80 millions d'euros. ;
- Du prévisionnel de trésorerie du Groupe intégrant les investissements prévus sur les projets signés et les financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes.

Le management et le conseil d'administration estiment que ces éléments permettent au Groupe de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2026.

Par ailleurs le management est confiant sur la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX® prévus dans son plan d'affaires ; à mesure que Waga Energy continue, année après année, à démontrer sa fiabilité en termes de savoir-faire de construction et d'exploitation, de solidification de ses trajectoires et de sa structure financière, la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires à son développement se renforce encore davantage. En cas de difficultés à trouver ces financements, le Groupe dispose de marges de manœuvre, comme le décalage de certains investissements.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Les frais de développement liés à la standardisation et la conception des WAGABOX® sont activés dès lors que les conditions d'inscription à l'actif sont réunies.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenue sont les suivantes :

- Concession, brevets et licences : 3 et 6 ans
- Frais de développement : 3 ans
- Logiciels : 1 et 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les frais relatifs aux augmentations de capital sont comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

4.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Des analyses sont réalisées annuellement pour s'assurer de l'absence d'indice de perte de valeur, de nature à remettre en cause leur valeur au bilan.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise les durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : 4 ans à 15 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans
- WAGABOX® hors composants : 15 ans pour les unités construites avant mai 2022 et 25 ans après cette date.
- WAGABOX® Composants : 5 à 15 ans

A compter du 01/01/2024, la Société a opté pour un amortissement fiscal dégressif pour les WAGABOX® ainsi que certains de leurs composants. L'écart entre l'amortissement dégressif ainsi calculé et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissements dérogatoires, présentés au bilan en provisions réglementées.

4.6. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les titres de participation et créances rattachés à des participations font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base des flux de trésorerie attendus nets de la dette financière nette propre à chaque société faisant l'objet du test.

Les autres immobilisations financières intègrent principalement les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux pour des locaux loués ou des emprunts bancaires.

4.7. Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à leur recouvrabilité.

4.8. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût unitaire moyen pondérée (CUMP)".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de résiliation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

4.9. Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. À la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont converties en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour perte de change.

4.10. Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des valeurs mobilières de placement est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées en provision.

4.11. Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société comptabilise depuis l'exercice 2022 une provision de démantèlement de ses unités WAGABOX®. Cette provision est comptabilisée en contrepartie d'un actif amorti sur la durée d'amortissement résiduelle des unités WAGABOX®.

Les provisions pour risques et charges incluent également les provisions pour perte de change.

4.12. Avantages au personnel

Les avantages au personnel incluent :

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et des options de souscription d'actions.
- Des régimes de retraite à prestations définies conformément à la convention collective.

Le montant des engagements de retraite est calculé selon une approche prospective et constaté en engagement hors bilan.

4.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués principalement d'avances remboursables et d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les intérêts et les frais d'émission des emprunts et dettes financières sont :

- Soit intégrés dans le coût d'entrée de l'immobilisation pendant la phase de construction
- Soit étalés sur la durée de l'emprunt après la date de mise en service (en ce qui concerne les frais d'émission).

4.14. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

CA à l'avancement

Les contrats de vente d'équipements de WAGABOX®, dont la réalisation s'effectue sur une durée supérieure à 12 mois (Impactant ainsi plusieurs exercices comptables), font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

Le ratio des dépenses réalisées par rapport au coût à terminaison estimé est appliqué au prix de vente contractuel.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances et acomptes reçus...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

4.15. Subventions

Les subventions qui financent les travaux de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions est présentée en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

Les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en produits en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés). De ce fait, des subventions à recevoir ou des produits constatés d'avance peuvent être enregistrés dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

4.16. Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Les déficits reportables au 31/12/2024 s'élèvent à 16 838 634 € au titre des déficits propres (pré-intégration fiscale) et 11 967 843 € au titre des déficits du groupe fiscal.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt recherche est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2024 s'élève à 263 269 €.

Intégration fiscale

La Société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales détenues à plus de 95% en France. Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par l'entreprise tête de groupe, Waga Energy SA.

Le périmètre d'intégration fiscale n'a pas évolué au cours de l'exercice 2024.

4.17. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable. Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante.

II. Notes au bilan

1. Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début d'exercice 2024	Augmentations / Reclassement	Diminutions / Reclassement	Montant fin d'exercice 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	10 093 170	4 417 413		14 510 582
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	2 168 109	339 400	518 140	1 989 369
Total des immobilisations incorporelles	12 261 279	4 756 813	518 140	16 499 952
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	87 988			87 988
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions	3 810	86 650		90 460
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	9 497 138	3 699 396		13 196 533
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	137 503	50 210	9 629	178 084
Matériel de transport	140 554		15 148	125 406
Matériel de bureau et mobilier informatique	513 540	294 277	22 183	785 635
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 589 453	106 524	3 604 259	91 718
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	13 969 986	4 237 057	3 651 219	14 555 823
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	99 016 565	61 320 644	24 418 665	135 918 543
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières (2)	1 212 443	3 796 554	3 544 769	1 464 227
Total des immobilisations financières	100 229 007	65 117 197	27 963 434	137 382 770
TOTAL GENERAL	126 460 272	74 111 066	32 132 793	168 438 545

(1) dont : - logiciels :	802 919
- fonds de commerce (hors mali technique) :	0
- mali technique de fusion :	0
- marque :	0
- droit au bail :	0
(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an	0

Un contrat de liquidité a été souscrit auprès de l'établissement Portzamparc afin d'assurer la liquidité des titres de la société sur le marché. Ce contrat est inscrit en immobilisation financière.

Au 31/12/2024 le portefeuille de la société comprend 42 835 actions auto-détenues, comptabilisées pour une valeur brute de 910 754 € et un solde en espèce de 389 246 €. Au 31/12/2024, la valeur de marché des actions étant inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation additionnelle de 213 093 €a été reconnue sur 2024, portant le total de la dépréciation à 225 394€.

2. Tableau des Amortissements

Amortissements	Montant début d'exercice 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	4 517 526	2 596 483		7 114 009
Autres postes d'immobilisations incorporelles	549 777	362 704		912 480
Total des immobilisations incorporelles	5 067 303	2 959 187		8 026 489
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	35 977	5 866		41 843
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	622	9 427		10 049
Installations techniques, matériel et outillage indust.	4 046 605	969 584		5 016 189
Installations générales, agencements, aménagements	73 149	42 778		115 927
Matériel de transport	95 686	18 803		114 489
Matériel de bureau et informatique, mobilier	287 520	164 503		452 023
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 539 560	1 210 961		5 750 520
TOTAL GENERAL	9 606 862	4 170 147		13 777 010

3. Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	108 279 608	108 279 608		72 788 629
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	1 464 227		1 464 227	1 212 443
Total actif immobilisé	109 743 835	108 279 608	1 464 227	74 001 072

Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	120 000	120 000		
Autres créances clients	23 374 190	23 374 190		15 880 616
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	2 084	2 084		113
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 297	9 297		1 868
Impôts sur les bénéfices	610 363	610 363		345 893
Taxe sur la valeur ajoutée	785 522	785 522		1 607 114
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	190 210	190 210		178 815
Groupe et associés (3)	688 973	688 973		437 131
Débiteurs divers	6 535 881	6 535 881		6 349 411
Total actif circulant	32 316 521	32 316 521		24 800 961

Charges constatées d'avance	595 054	595 054		299 118
-----------------------------	---------	---------	--	---------

TOTAL DES CREANCES	142 655 410	141 191 183	1 464 227	99 101 151
---------------------------	--------------------	--------------------	------------------	-------------------

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(3) Prêts et avances consentis aux associés	

4. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	20 525 550	4 262 793		24 788 343	0,01
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	20 525 550	4 262 793		24 788 343	0.01

Au cours de l'exercice, la Société a émis un total de 4 262 793 actions représentant une augmentation du capital social de 42 627,93 €. Le capital social de la société est donc porté à 247 883,43 € au 31/12/2024.

	Nb actions émises	Valeur nominal / action	Montant de l'augmentation du capital	Prime d'émission
15/03/2024	38 200	0,01 €	382,00 €	179 870,32 €
20/03/2024	3 939 394	0,01 €	39 393,94 €	51 960 606,86 €
27/06/2024	229 100	0,01 €	2 291,00 €	1 105 486,12 €
10/02/2025	56 099	0,01 €	560,99 €	292 574,89 €
31/12/2024	4 262 793	0,01 €	42 627,93 €	53 538 538,19 €

A la suite des différents plans de BSPCE et d'options de souscription d'actions émis par la Société au profit de ses dirigeants et d'une partie de ses salariés, les instruments restants à la clôture de l'exercice sont :

Plan	Prix d'exercice par action	Bons / options attribués	Bons / options en circulation au 31/12/2024	Nb d'actions à émettre
BSPCE 2019 (1)	3,184€	1 000 000	642 863	642 863
BSPCE et Options 2021 (1)	10,00€	1 445 000	1 361 600	1 361 600
BSPCE et Options 2023.1	27,54€	525 000	468 000	468 000
BSPCE et Options 2023.2	27,39€	43 000	40 000	40 000
BSPCE 2024.1	16,22€	70 000	70 000	70 000
BSPCE et Options 2024.2	15,58€	600 00	600 00	600 00
TOTAL		3 863 000	3 182 463	3 182 463

(1) Après division du nombre d'options/d'actions par 1.000

5. Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	23 760	244 895				268 655
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées	23 760	244 895				268 655
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	44 716					44 716
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	860 782	835 729			860 832	835 679
Sous total provisions pour risques	905 497	835 729			860 832	880 394
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges	240 000	202 000				442 000
Total des provisions pour risques et charges	1 145 497	1 037 729			860 832	1 322 394
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières	12 300	213 094				225 394
Sur stocks et en-cours		197 624				197 624
Sur comptes clients		100 000				100 000
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	12 300	510 718				523 018
TOTAL GENERAL	1 181 557	1 793 342			860 832	2 114 067
Dont dotations et reprises d'exploitation		424 624				
Dont dotations et reprises financières		1 442 157			860 832	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		201 365				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions de démantèlement des 4 WAGABOX® détenues par la société et à des provisions pour risques sociaux.

6. État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi					
à + de un an	25 779 310	902 560	24 525 208	351 542	7 168 927
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 165 393	238 875	926 518		1 176 211
Fournisseurs et comptes rattachés	11 128 971	11 128 971			8 232 952
Personnel et comptes rattachés	1 229 204	1 229 204			524 493
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	891 988	891 988			629 271
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	555 856	555 856			1 438 917
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	124 785	124 785			100 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68	68			68
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	408 973	408 973			30 892
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	28 028	28 028			
TOTAL DES DETTES	41 312 575	15 509 307	25 451 726	351 542	19 302 154
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 249 504				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

6.1. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières incluent un emprunt de 3 millions d'euros de Bpifrance, correspondant à un prêt innovation - recherche & développement attribué en 2022 pour le développement de l'unité WAGABOX® de grande capacité à Claye-Souilly, et un tirage de 20 millions d'euros sur l'emprunt bancaire conclu en juillet 2024 pour un montant total de 100 millions d'euros.

Les emprunts et dette financières diverses correspondent principalement à des avances remboursables, notamment les assurances prospection de Bpifrance obtenues en 2020 pour le développement des activités aux Etats-Unis et au Canada et en 2023 pour le Brésil. Le solde de ces avances s'élève à 968 500 euros au 31 décembre 2024.

7. Comptes de régularisation et d'attente

7.1. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	5 284 613	2 690 586
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières	5 284 613	2 690 586
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	17 278 432	9 762 828
Autres créances	231 939	228 514
Total créances	17 510 372	9 991 343
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	255 797	270 971
Total disponibilités et divers	255 797	270 971
Autres		
Total autres		
TOTAL	23 050 782	12 952 900

7.2. Charges à payer

Nature des charges	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 863	33 164
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	9 794 940	2 015 302
Total dettes financières	9 850 803	2 048 466
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 716 303	3 710 612
Dettes fiscales et sociales	1 617 180	763 115
Total dettes d'exploitation	5 333 483	4 473 726
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68	68
Autres dettes	302 668	8 236
Total dettes diverses	302 736	8 304
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	15 487 022	6 530 497

7.3. Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	Charges	Produits
Charges et Produits d'exploitation	595 045	28 028
Charges et Produits financier		
Charges et Produits exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	595 054	28 028

III. Notes au compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de la Société s'est établi à 38 553 milliers d'euros contre 29 452 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse annuelle de 31 %. Le chiffre d'affaires provient principalement de la vente d'équipements à ses filiales et des prestations d'O&M attachées (environ 90 % du chiffre d'affaires 2024) et d'autre part de la vente de biométhane et de prestations d'épuration de quatre unités WAGABOX®.

2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 6 509 milliers d'euros contre 3 214 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, grâce aux intérêts perçus sur les comptes-courants de ses filiales et sur les placements de trésorerie.

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -224 milliers d'euros, principalement constitué par les dotations aux amortissements dérogatoires.

IV. Autres informations

1. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction se composent de deux dirigeants ainsi que de neuf administrateurs, dont quatre administrateurs indépendants.

Le montant total de la rémunération des organes de direction s'élève à la somme de 446 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31/12/2024 et se répartissent comme suit :

- 4 administrateurs indépendants pour un montant de 93 milliers d'euros.
- 2 dirigeants pour un montant de 371 milliers d'euros (salaires bruts).

2. Honoraires Commissaires aux Comptes

La Société est auditée par Ernst & Young et BM&A dont les honoraires pour l'exercice 2024 se sont élevés à :

- Ernst & Young : 202 milliers d'euros pour la certification des comptes.
- BM&A : 194 milliers d'euros pour la certification des comptes et 48 milliers d'euros pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.

3. Effectif de la société

Le détail des effectifs est présenté ci-après :

Effectif Moyen	31/12/2024		31/12/2023	
Cadres	111	64%	80	67%
Non Cadres	63	36%	40	33%
Total	174	100%	120	100%

4. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

V. Engagements financiers et « hors bilan »

Engagements financiers	Donnés	Reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Gages	90 309	
Garanties	39 391 171	2 271 074
Hypothèques	7 699 342	
Nantissements	57 580 283	
Engagements de crédit-bail		
Engagements de pensions, retraite et assimilés		
Engagements en matière de pension, complément de retraite	367 887	
Autres engagements		
TOTAL	105 128 992	2 271 074

Les hypothèses de valorisation des engagements de retraite au 31/12/2024 sont les suivantes :

Age de départ	64 ans non-cadres, 65 ans cadres
Taux d'actualisation (a)	3,50%
Taux de croissance des salaires	3%
Taux de charges sociales (b)	44%
Table de survie	Insee 2022 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100%

(a) Le taux d'octroyé au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

VI. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette			
WAGA ASSETS	100 000	33 697	100	100 000	100 000	9 020 573	51 268	16 407
SP WAGA 1	5 000	602 520	100	5 000	5 000	220 000	812 421	146 984
WAGA INC	8 933	(11 867 763)	100	23 131 732	23 131 732	50 686 465	3 345 930	(5 564 196)
WAGA ENERGIE CANADA	1 894 268	(4 840 015)	100	1 894 268	1 894 268	27 026 868	16 651 369	(1 879 998)
WAGA ENERGY ITALIA	10 000	206 200	100	1 346 000	1 346 000	641		(518 458)
WAGA ENERGY ESPANA	60 000	(2 639 129)	100	60 000	60 000	3 139 540	182 812	(1 076 164)
WAGA ASSETS 2	50 000	(773 100)	100	50 000	50 000	2 739 455	140 798	(468 396)
WAGARENA	10 000	(893 467)	100	10 000	10 000	3 681 914	1 141 055	(495 011)
WAGA ENERGY UK	11 729	(931 809)	100	11 729	11 729	894 108	14 378	(254 618)
VALTOM	10 000	(199 942)	51	5 100	5 100	339 337	59 145	(220 013)
ASSETS 3	50 000	41 491	100	50 000	50 000	3 384		(8 509)
WAGA CLEAN ENERGY SUPPLY	25 000	18 905	100	25 000	25 000			(6 095)
SOFIWAGA INFRA	939 000	2 870 108	49	460 110	460 110		3 791 386	438 959
SOFIWAGA 1	1 000 000	1 943 563	49	490 000	490 000		4 102 940	665 880